

Chambre des représentants

Kamer van volksvertegenwoordigers

Question Parlementaire

Parlementaire Vraag

Document : 54 2016201716907

Session / zitting :

20162017 (SO)

20162017 (GZ)

Dépôt / Geregistreerd : 14/06/2017

Auteur : JADIN Katrin

Départements interrogés Bevraagde departementen	N° de question Vraagnummer	Fin délai Einde termijn
9 M. Financiën en Bestrijding van de fiscale fraude M. Finances et Lutte contre la fraude fiscale	1693	14/07/2017

**La manière de comptabiliser les investissements publics (QO 18156).**

Vous n'êtes pas sans ignorer les exigences des Régions de pouvoir sortir une partie des investissements de leur comptabilité.

Vous avez d'ailleurs, à cet égard, déjà plaidé auprès de vos pairs européens au sein de l'Eurogroupe pour que les investissements stratégiques bénéficient d'un traitement comptable préférentiel.

La Belgique, par la voie de sa ministre du Budget, a précisé ne pas vouloir remettre en cause la nécessité d'assainir les finances publiques, mais estime nécessaire de dégager des marges de manoeuvre pour les investissements stratégiques, cruciaux pour le développement de notre économie.

Avez-vous déjà pu amener vos réflexions et propositions en la matière au sein de l'Eurogroupe et le, cas échéant, être informé des démarches entreprises auprès de la Commission européenne et des résultats obtenus ce jour à ce sujet?

## **REPONSE**

Le 11 juillet 2016, j'ai présenté un exposé lors de l'Eurogroupe intitulé " How to further facilitate public investment? ». Dans cette présentation, j'ai expliqué la nécessité d'augmenter les investissements publics qui sont actuellement à leur niveau le plus bas. J'ai également précisé à cette occasion que pour stimuler les investissements, il importe surtout de disposer de directives statistiques et de définitions plus claires pour les autorités qui souhaitent procéder à des investissements stratégiques.

Dans ce contexte, la BEI a publié le 29 septembre 2016 un document intitulé 'Guidance on statistical treatment of Public-Private Partnerships (PPPs)'. Ces directives doivent faire la clarté ex-ante pour les autorités sur l'impact des constructions PPP sur les bilans publics. L'objectif de ces directives est d'éviter les retards inutiles ou les annulations de projets. Les réactions positives du secteur privé démontrent l'utilité de ces lignes directrices.

En ma qualité de Ministre des Finances, je poursuivrai le dialogue au niveau européen sur la stimulation des investissements. Nous poursuivrons également le dialogue permanent avec les institutions européennes qui se déroule via la Représentation Permanente de la Belgique auprès de l'UE et via les différentes Formations du Conseil au sein desquels le gouvernement belge est représenté.

**Le Ministre des Finances,**

**Johan VAN OVERTVELDT**